

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 9 mai 2011.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/11/05/14/SO.-

ORDRE DU JOUR :

14. Octroi de liquidité pour les activités du PCS de juillet et août 2011.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, Echevins, FACCO Giorgio,
Président du CPAS ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, BODEUX Bernard, Mme BILLIET
Virginie, MM. MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY
Geneviève, DRUART Rose-Marie, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel,
MATTIA Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie,
BUONOPANE Domenico, ROMAIN Eddy, Conseillers communaux et M.
BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution
du décret du 6 novembre 2008 relatif au plan de cohésion sociale dans les
villes et communes de Wallonie ;

Vu les activités organisées durant les vacances scolaires en collaboration avec
le PSSP et l'AES;

Vu que ces activités ne peuvent être payées par bon de commande ;

Vu les articles L1122-17, L1122-19, L1122-20, L1122-26, L1122-27 et L1122-
30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que l'octroi d'une provision de trésorerie d'un montant de 1500,00.-
€ soumis à l'approbation du Collège communal en date du 26 avril 2011 ;

Attendu que l'octroi d'une provision de trésorerie doit être soumis à
l'approbation du Conseil communal;

Décide à l'unanimité ;

- D'approuver l'octroi d'une provision de trésorerie d'un montant de
1500,00.- € pour l'organisation des activités du PCS durant les
vacances 2011.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,